

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin information n°9

Mars 2023-Avril 2023



TRES SIGNALE

SAMEDI 14 OCTOBRE 2023

L'ADCPGA organise la sélection départementale des rencontres St Hubert de l'Allier

Inscrivez-vous rapidement les places sont limitées. Renseignements dans le bulletin

Siège social : Fontys 03600 Hyds

Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combrailles

Mail : adcpg03@orange.fr

Le mot du Président



Chers Amis de la Chasse et de la Nature,

Voici venu l'intersaison, celle du repos de la Nature en prévision des fragiles couvées de nos oiseaux et de notre petit gibier sédentaire. Nous savons tous combien cette période est compliquée, tant sur le plan météorologique que sur le plan de la surfréquentation de nos territoires par les prédateurs divers et variés, protégés par la réglementation pour la plupart. Il faut de l'eau et du soleil pour que la flore puisse se développer, mais le moins possible d'épisodes violents : ni orages, ni sécheresses qui détruisent tout, en inondant ou en grillant les territoires. Il faut la main « raisonnée » de l'homme pour l'entretien des parcelles et l'utilisation des machines, à l'heure de la recherche d'une productivité toujours plus élevée.

En un mot, il faut savoir gérer ce que la Nature nous offre avec mesure, discernement et pragmatisme.

A l'opposé, nos opposants font preuve tous les jours d'excès et de démesure dans leurs propos, dans leurs actes, et dans leurs dérives idéologiques sectaires. Nous autres chasseurs savons que c'est au contraire dans une attitude raisonnable et raisonnée que nous imposerons avec calme à ces excités notre détermination pour défendre notre passion et notre art de vivre. Car la chasse est un loisir, une passion et un art de vivre. Les chasseurs auraient bien tort de limiter leur argumentaire à la régulation de certaines espèces en fort développement, car, dans notre civilisation qui impose toujours plus de réglementation, cette régulation pourrait parfaitement être assurée par des agents publics, qui travaillent en semaine (pour autant que ce soit budgétairement accepté). L'argumentaire de l'entretien des territoires a également ses limites, si nous ne savons pas expliquer que nous entretenons les territoires la semaine ou hors saison pour exercer notre loisir et notre passion le week-end. Car les loisirs, du moins pour ceux qui travaillent, c'est le dimanche. Ce combat est provisoirement gagné, mais ce débat n'est malheureusement pas clos : il reviendra. Préparons-nous à défendre notre loisir, une fois de plus.

A ce propos, je recommande à tous la lecture de l'excellent philosophe Paul Sugy qui s'intitule : « L'extinction de l'homme, le projet fou des antispécistes ». Vous y apprendrez toutes les subtiles nuances entre les différents courants de pensée de cette idéologie folle qui va des végétariens et des végans pacifistes, aux idéologues les plus extrémistes qui rejettent les progrès de l'humanité et qui prônent un retour à une civilisation où l'animal aurait les mêmes droits que les hommes. Supprimer la chasse, la corrida, les cirques, au nom du bien-être animal, mais aussi interdire les animaux de compagnie, sous prétexte de l'esclavagisme imposé à ces pauvres animaux torturés par leurs maîtres. Paul Sugy souligne que certains de ces soit-disants « penseurs » considèrent que si les animaux ne peuvent pas s'exprimer et revendiquer leurs droits

politiques, « il appartient à certains collaborateurs (je suppose des humains sachant parler aux animaux ?) de permettre aux animaux de bénéficier d'une représentation politique, au niveau parlementaire, mais aussi à tous les échelons locaux et au sein des services publics qui les concernent ». Paul Sugy démolit avec talent les arnaques intellectuelles de ces idéologues dont certains n'hésitent pas à revendiquer le recours à la violence.

Tous ces mouvements de pensée dont certains pénètrent en profondeur les milieux intellectuellement les plus exigeants méritent d'être mieux compris et disséqués par nous-autres chasseurs.

Connaître nos opposants de l'intérieur et leurs nombreuses contradictions et escroqueries intellectuelles nous aidera à mieux les combattre.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture du n°9 de notre bulletin périodique, dont la diffusion et le rayonnement ne cessent de progresser, grâce à ses talentueux contributeurs.

Bien amicalement en Saint-Hubert

Thierry PAULHAC

Un phénomène reproducteur remarquable

La double nidification chez la perdrix rouge

Article de Pascal DURANTEL dans le chasseur français.com

Notre perdrix rouge autochtone, comme les perdrix bartavelles et gambras, qui appartiennent aussi au genre *Alectoris*, se distingue par un comportement reproducteur singulier : la femelle peut en effet effectuer deux pontes, dont l'une est incubée par le mâle.

Si les premiers travaux effectués sur la double nidification remontent aux années 1980, la fréquence de ce comportement au sein d'une population de perdrix rouges (*Alectoris rufa*) et son effet sur l'augmentation de la productivité n'ont été mesurés que bien plus tard. Directeur scientifique de l'Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique (IMPCF), le grand spécialiste de la perdrix rouge Jean-Claude Ricci nous en dit plus sur ce phénomène reproducteur à bien des égards remarquables.

Un peu d'histoire

Ce comportement fut sans doute vérifié pour la première fois en 1933 par Debono chez la perdrix gabra, puis par Wettstein, qui, en 1938, captura un mâle de bartavelle portant une plaque incubatrice, précise Jean-Claude Ricci. Plus tard, dans les années 1980, les observations qui se multipliaient confirmèrent le phénomène. L'ornithologue suisse Paul Géroudet cita ainsi des cas de double nidification au sein de populations

captives élevées en Grande-Bretagne. Et il s'interrogea : la participation du mâle à l'incubation est-elle naturelle, simplement locale, ou bien s'agit-il d'une constante observée chez toutes les perdrix appartenant au genre *Alectoris* ? Des éléments de réponse seront apportés longtemps après, grâce à des suivis plus pointus. En attendant, l'Anglais R. E. Green démontra en 1980 que sur les 47 oiseaux naturels qu'il avait identifiés couvant des nids, 12 étaient des mâles, soit un pourcentage d'environ 25 %. « Mais attention, prévient Jean-Claude Ricci : l'importance de cette double nidification était sûrement sous-estimée eu égard aux méthodes de repérage des nids utilisées par l'écologue, qui se contentait de longer les haies de son terrain d'étude situé dans le Norfolk, s'aidant d'un simple bâton. » Cela n'empêcha pas Green de vérifier, par exemple, que les deux nids couvés, l'un par le mâle et l'autre par la femelle, ne différaient ni par le volume des pontes ni par les taux d'éclosion.

Les premiers travaux de Jean-Claude Ricci

Green formula donc pour la première fois l'hypothèse qu'un coq de perdrix rouge pouvait adopter un comportement maternel suffisamment attentionné pour mener à bien une couvée. Et que le mâle couverait préférentiellement les nids dits « retardés », c'est-à-dire ceux dans lesquels les dépôts d'œufs par la poule sont interrompus puis repris quelques jours avant le début de l'incubation. Green a également démontré que les femelles adultes commencent à pondre plus tôt dans la saison (elles sont en avance de 12 jours en moyenne) que les femelles subadultes. Selon lui, cette précocité dans la ponte expliquerait l'aptitude des poules adultes à effectuer deux pontes successives. À la même époque en France (1980-1983), Jean-Claude Ricci, qui terminait un doctorat en écologie, étudiait l'occupation collective de l'espace par la perdrix rouge sur des territoires du Sud-Ouest, suivant les déplacements des oiseaux grâce à la télémétrie. Pour mieux analyser et comprendre l'apparition de mâles couveurs, il en captura au début du printemps, qu'il équipa de balises émettrices. « Tant qu'ils ne couvaient pas, se souvient-il, les coqs adoptaient des comportements de machos, au tempérament bagarreur et dominant. Mais une fois sur le nid, dès lors qu'ils étaient occupés à incuber, ils devenaient tout à fait maternels, se montrant aussi attentionnés envers la ponte que la poule. » Grâce à différents suivis télémétriques effectués entre 1980 et 1983, Jean-Claude Ricci a pu démontrer que la durée des périodes d'assiduité sur les nids et des absences était identique chez les deux sexes, et que mâle et femelle occupaient le même espace durant leurs sorties. Il a également constaté que deux nids incubés par des mâles présentaient les mêmes caractéristiques, chacun étant formé d'une dépression dans le sol d'un diamètre de 19 ou 20 cm pour une profondeur de 6 ou 7 cm, garnie d'une épaisseur de 4 ou 5 cm de fragments de graminées, de mousses, de feuilles mortes et de plumes de perdrix. À partir de ces travaux menés dans les années 1980 uniquement par suivi télémétrique, Jean-Claude Ricci a évalué à 25 % le pourcentage de nids couvés par des mâles. Il ne savait pas encore qu'en volière comme en pleine nature, quand tout va bien, il pouvait se trouver bien en dessous de la réalité !

Les travaux de l'Espagnol Fabian Casas

Fabian Casas est un écologue espagnol qui a effectué une thèse sur la double nidification chez la perdrix rouge, publiée en 2009. Sur l'ensemble des oiseaux équipés de balises émettrices qu'il a suivis pendant trois ans par télémétrie, en moyenne, 95 %

des poules et 41 % des coqs ont couvé des nids. Fabian Casas a également noté que la fréquence de ce comportement variait d'une année sur l'autre chez les mâles, en particulier selon les conditions climatiques saisonnières. C'est ainsi que durant certaines années de sécheresse, aucun mâle n'a couvé, tandis qu'à l'inverse, 50 % d'entre eux ont incubé une ponte lors des années plus favorables. Jean-Claude Ricci trouve une explication très logique à ce phénomène. Les épisodes de sécheresse sont en effet caractérisés par un taux de recouvrement végétal plus faible qui expose davantage les nids à la prédation, étant moins bien dissimulés. « Quand Fabian ne trouvait pas de mâles occupés à couver, cela ne veut pas dire qu'ils n'existaient pas, mais plutôt que leurs nids avaient été détruits à la suite d'un épisode de sécheresse », précise Jean-Claude. Dans tous les cas, Fabian Casas a vérifié que le taux de prédation était toujours supérieur sur les nids incubés par les femelles, sans doute car les coqs, plus corpulents et plus agressifs, défendaient mieux leur couvée. Et si l'un des deux nids était détruit, c'était encore la femelle qui incubait l'autre.

Dans les volières expérimentales

Jean-Claude Ricci continue à étudier de près la double nidification chez la perdrix rouge, soit en pleine nature, soit dans les 22 volières mises en place à Montagnac, dans le Gard, dans le cadre de sa campagne de production de perdrix rouges dite « de haute qualité cynégétique durable » (HQCD). Ce procédé mis au point par l'IMPCF consiste à faire naître des oiseaux par incubation naturelle, puis à les faire élever par leurs parents dans des volières en kit mises en place sur les territoires. Chacune, d'une superficie d'environ 20 m² (elle peut aller jusqu'à 100 m²), accueille un couple appartenant à une souche génétiquement pure de type Antagena ou ARC, choisie chez les éleveurs recommandés par l'IMPCF. Petit truc très efficace proposé par l'institut et que nous préconisons : chaque volière est entourée d'une bande de chaux vive épandue dès le mois de janvier, sur une épaisseur de 0,5 à 1 cm. Ce produit ne crée pas seulement un vide sanitaire : il repousse très efficacement les prédateurs terrestres tout en luttant contre l'influenza aviaire.

Dans ses 22 volières occupées par des couples reproducteurs tous issus d'incubation naturelle, c'est-à-dire incubés puis élevés par des parents, grâce aussi à la sécurité offerte contre les prédateurs et à une bonne alimentation hyperprotéinée, Jean-Claude a obtenu une double nidification dans 90 à 100 % des cas. Sa technique d'élevage lui a permis de doubler le taux de reproduction, avec la couvaison de 20 œufs par volière au lieu de 10.

Éloigner les nids pour les protéger des prédateurs

Dans un souci de rigueur scientifique, Jean-Claude ne peut transposer de tels résultats sur son territoire expérimental de Montagnac, dans le Gard, spécialement aménagé pour la perdrix rouge, où le pourcentage de double nidification se situe entre 20 et 50 %. Ceci car la nature n'est pas toujours si généreuse d'un point de vue nutritionnel, et que les oiseaux y sont exposés à la prédation. Notre expert a effectué plusieurs autres observations intéressantes, en captivité comme sur le terrain. Dans ses volières, notamment dans sa plus vaste, dont la superficie avoisine les 100 m², les nids couvés par le mâle et la femelle sont aussi éloignés que possible, se trouvant à chacune des extrémités de la diagonale la plus longue. Pourquoi cette précaution ? « Tout

simplement car mes géniteurs ont conservé l'instinct de limiter les risques de prédation. » Autant dire qu'en pleine nature, deux nids dans le cadre d'une double couvaison peuvent être plus éloignés encore (entre 100 et 200 m), raison pour laquelle celui qui est incubé par le mâle passe souvent inaperçu. La poule pond 3 ou 4 œufs dans un premier nid, puis une quinzaine dans un second.

En deux temps

Souvent, en pleine nature, la poule pond 3 ou 4 œufs dans un premier nid, puis une quinzaine dans un second qu'elle se met à couvrir, complétant ensuite le premier en y déposant un œuf tous les deux jours, jusqu'à atteindre un total d'une quinzaine. Dans ce premier nid, qui est incubé par le mâle et où la ponte est retardée, sachant qu'il faut environ un mois pour qu'elle soit complète, les chances sont grandes que des œufs soient périmés et qu'une partie de la couvée ne parvienne pas à son terme. Ceci explique qu'en moyenne, la double nidification ne se produise en fait réellement que dans 25 % des cas. Quand tout se passe bien, en l'absence de prédateurs et si le milieu est riche en nourriture, le mâle prend soin de ses poussins comme une « mère poule » durant cinq ou six semaines, avant de rejoindre la poule, accompagné de sa progéniture. C'est alors que les deux unités familiales formées d'oisillons du même âge et de même corpulence fusionnent. Dans tous les cas, ce phénomène encore peu étudié correspond à une stratégie propre au genre *Alectoris*, développée pour doubler le potentiel reproducteur. Jean-Claude Ricci désigne la perdrix rouge comme étant le galliforme gibier dont le potentiel reproducteur est le plus élevé. Pourtant, cette double nidification, que nous pouvons considérer comme une véritable stratégie de survie de l'espèce chez la perdrix rouge, n'a pas suffi hélas, en bien des endroits, à éviter son extinction. Mais rien ne nous empêche de l'encourager là où l'espèce subsiste, en aménageant les territoires et en régulant les prédateurs.



La vie de l'association

Le lundi 27 mars 2023 : Envoi d'un communiqué alertant sur le projet de loi de fermeture de la chasse le dimanche et demandant de mobiliser les députés de l'Allier

Le dimanche 2 avril : Envoi d'un communiqué avec les réponses de Yannick Monnet et de Nicolas RAY

Le samedi 8 avril 2023 : Assemblée générale de l'ADCPGA03

	
<i>L'ouverture de la séance par le maire de Montmarault, le président de l'ACCA de Montmarault, le Président de l'ADCPGA et le représentant de la FDC03</i>	<i>L'assistance attentive à la conférence « Le faisan sauvage peut-il exister ? L'exemple du Loir et Cher »</i>

Le compte-rendu de l'assemblée générale de l'Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier (ADCPGA03) figure en annexe à la fin du présent bulletin. L'assemblée générale a fait l'objet d'un article dans La Montagne

NATURE Les deux missions des chasseurs de petits gibiers « Défendre la chasse et toutes les chasses et donner envie de développer le petit gibier sédentaire ». Telles sont les deux principales missions de l'Association départementale des chasseurs de petit gibier de l'Allier (ADCPGA 03). Elles ont été rappelées par Thierry Paulhac, lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée à Montmarault et qui a aussi été marquée par une conférence sur l'implantation du faisan sauvage. Alors que le lapin et la perdrix ont pratiquement disparu de la plupart des communes françaises et que le lièvre connaît une situation mitigée, le faisan semble, parmi les petits gibiers sédentaires, pouvoir tirer son épingle du jeu. « Le faisan est en effet un oiseau relativement facile, demandant un minimum d'investissement humain, qui s'élève bien et qui s'adapte à tous les milieux. Sa population a ainsi progressé d'environ un tiers en France en 20 ans », a-t-il été rappelé. Alors que se profile dans les prochaines années une possible régulation des lâchers de tir. À l'issue de la conférence, Frédéric Avignon, au nom de la Fédération départementale, a invité l'ADCPGA 03 à collaborer avec la commission gestion du patrimoine cynégétique. ■	<i>Les adhérents qui n'ont pas pu assister à la conférence «Le faisan sauvage peut-il exister ? L'exemple du Loir-et-Cher» peuvent demander l'envoi du diaporama et des commentaires associés à adcpgo3@orange.fr</i>
--	---

Le vendredi 21 avril 2023 : L'ADCPGA a participé à l'assemblée générale de l'association départementale du club national des bécassiers à Bayet

Le travail remarquable effectué par le CNB 03 concernant le bagage, le balisage, l'exploitation des données de Béc@notes et les lectures d'ailes est à souligner. Un prochain bulletin portera sur ces travaux qu'il nous semble important de faire connaître à l'ensemble de nos adhérents et de nos correspondants.

Le samedi 22 avril 2023 : L'ADCPGA a participé à l'assemblée générale de la fédération départementale des chasseurs de l'Allier à Montluçon.

Le président a commencé son rapport moral par la situation du petit gibier. Il a souligné la déclinaison de la perdrix, le maintien du lièvre mais n'a pas mentionné le faisan.

Il a rappelé l'opération garenne et le début des opérations de comptage des colombidés et de baguage des bécasses.

Interrogé par notre association sur l'organisation d'une fête de la chasse qui figurait dans son programme lors de son élection, le Président n'a pas semblé très favorable.

La chasse en Europe, en France, dans les Régions et les départements

En France

Une réunion s'est tenue le 13 février 2023 à Paris à laquelle ont participé la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs, Chambres d'Agriculture France et la Fédération Nationale des Chasseurs dont les sujets majeurs étaient la réduction des dégâts de gibier sur les cultures et la préservation de la biodiversité.

Cela fait longtemps que les chasseurs et les agriculteurs ont développé plusieurs accords visant à faire baisser la pression exercée par le gibier sur les exploitations, mais jusqu'ici il manquait la validation officielle de la part de l'État Français. Ces accords ont été perfectionnés et seront officiellement signés le 1er mars à l'occasion du salon de l'agriculture.

Dans les objectifs fixés par ces accords, la question de la petite faune a été abordée puisque tout est prévu pour maintenir les partenariats importants comme Agrifaune et Symbiose par exemple. Le maintien de ces programmes s'accompagnera d'un renforcement des actions de terrain comme la mise en place de structures pour le petit gibier, pour protéger les cultures, pour lutter contre le réchauffement climatique et l'érosion des sols. Il est prévu que les implantations de haies voient leur nombre augmenter à travers un programme ambitieux pour leur retour dans le paysage Français.

Willy Schraen a réagi à ces accords dans un communiqué de presse commun à la FNC et aux institutions agricoles : « Cette journée d'échanges où nous avons rassemblé nos réseaux respectifs fera date. Elle montre notre volonté partagée d'avancer ensemble pour renforcer nos liens en partenariat dans les départements. L'enjeu de la biodiversité qui est notre bien commun, doit mobiliser le monde agricole et cynégétique. Dans ce contexte, nous avons pris l'engagement de favoriser l'implantation et l'entretien de haies qui sont utiles notamment au petit gibier et aux cultures ».

Dans les Régions

Hauts-de-France

Dans les Hauts-de-France, les chasseurs se mobilisent pour réintroduire le lapin dans les zones où ce dernier n'est pas parvenu à se maintenir.

Il y a de réels déséquilibres sur la présence de ce petit gibier sur le territoire des Hauts-de-France. Le lapin se tient souvent en nombre dans des secteurs exempts de prédateurs et à proximité des zones urbaines, ce qui peut entraîner des dégâts sur les cultures maraîchères, dans les jardins ou sur les espaces verts.

Pour éviter les dégâts causés par les lapins et sans pour autant passer par la case destruction, les chasseurs organisent des campagnes de capture dans les parcelles où ces derniers sont très présents afin de les relâcher dans les endroits où ils ont quasiment disparu. Essentiellement repris grâce au furetage, les lapins sont ensuite transportés sur les terrains sélectionnés.

Pays de Loire

Dans le cadre du plan Agribiodiv, des lycéens en classe de 1ère STAV ont planté 2 160 arbres au profit de la biodiversité et, en retour, la fédération régionale des chasseurs des Pays de la Loire leur a reversé un euro par arbre mis en terre afin de financer leur voyage de fin d'année.

Dans les départements

Seine et Marne

82 kilomètres de haies seront plantées à l'initiative de la FDC77 d'ici le printemps 2023



Les plantations arbustives telles que les haies et les plots arbustifs sont des éléments clés pour la protection des parcelles agricoles et le maintien de la biodiversité. En effet, elles présentent de nombreux avantages pour les agriculteurs, les pollinisateurs, la qualité des sols et la faune sauvage. Tout d'abord, ces plantations permettent de maintenir un réservoir d'auxiliaires de culture tels que les insectes, les oiseaux, les petits mammifères et les amphibiens, ce qui facilite la production agricole. Elles contribuent également au développement des populations de pollinisateurs, qui sont essentiels à la croissance des cultures.

En outre, ces plantations améliorent la qualité des sols en limitant l'érosion et le lessivage des matières actives comme l'argile et les limons. Elles favorisent également l'infiltration de l'eau et l'absorption des nitrates. Les haies et les plots arbustifs sont également utiles pour protéger les cultures contre le vent, ce qui est indispensable pour lutter contre la sécheresse et les vents froids de l'hiver. Enfin, ils accentuent les zones de nidification et d'alimentation de la faune sauvage de plaine. Dans un processus de développement de ces plantations arbustives, la FDC77 a pris l'initiative de planter 82 kilomètres de haies d'ici le printemps 2023, soit presque la distance Paris-Orléans.

Cette initiative devrait ravir les petits résidents de nos plaines, tels que les renards, les lapins et les canards.

En conclusion, les plantations arbustives sont un élément crucial pour protéger les parcelles agricoles et maintenir la biodiversité dans nos campagnes. Il est donc essentiel que les agriculteurs continuent à investir dans ces aménagements pour préserver l'environnement et favoriser une production agricole durable.

Doubs

Un dimanche à la Chasse

Le slogan «Chassez les idées reçues!» a conquis des milliers de personnes. Dix ans après sa création, l'opération «Un Dimanche à la Chasse » a rempli son objectif de donner une autre vision d'une pratique méconnue et décriée. Cette opération originale lancée par la fédération des chasseurs du Doubs en 2012 propose aux non-chasseurs de se plonger lors d'une journée au coeur d'une partie de chasse. En dix ans, 2800 invités dont 30 % de femmes ont ainsi découvert la chasse dans le Doubs. Parmi eux, 50 % ont moins de 45 ans et 20 % moins de 25 ans. Les invités ont été touchés par le très bon accueil qui leur a été réservé et surpris par la grande convivialité de la journée. 89 % sont très satisfaits de l'accueil et 91 % de la convivialité. Déposée à l'INPI en 2012, la marque « Un Dimanche à la Chasse » est déclinée dans plus de 50 départements.

Aveyron

Le programme Agrifaune

Les agriculteurs et les chasseurs ont planté des vergers de pommiers et de châtaigniers afin de créer une dynamique favorable à la biodiversité.

Nos associations partenaires



AGRPDO3 communique

En partenariat avec la FDCO3 l'association reprend la gestion du matériel fédéral aux conditions suivantes :

- *Adhésion obligatoire*
- *Bon de commande fédéral avec règlement (pas de changement)*
- *Prise de possession du matériel aux Sallards dans les 3 jours qui suivent l'avis de livraison*
- *Bilan des captures (imprimé à disposition) période du 1/07 – date de commande (obligatoire)*
- *Le matériel non récupéré dans les délais sera revendu*

Pour complément d'information, contacter Thierry SONNIER 04 70 34 10 07

Les traces du Blaireau

Meles Meles Longueur : 70-90 cm Poids : 9-18 kg Sa trace est caractéristique, sa patte ressemble à celle d'un petit ours. Les cinq doigts qui terminent chaque patte sont bien marqués, la pelote est très visible et les griffes marquent le sol. La surface plantaire laisse apparaître plusieurs coussinets. L'empreinte mesure 7cm de longueur.	
--	---

Réglementation et sécurité



Les permis de chasser délivrés avant le 1er juillet 1975 doivent être actualisés

Les permis de chasser délivrés à partir du 1er juillet 1975 sont encore valables à ce jour. Les permis délivrés avant cette date ne sont plus valables et vous devez obtenir un permis de chasser de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour pouvoir chasser en règle.

Les permis de chasse délivrés avant le 1er juillet 1975 sont à actualiser obligatoirement. Le nouveau titre permanent du permis de chasser délivré par l'OFB sera un document sécurisé, format carte de crédit. Si votre permis de chasse (dit « permis blanc ») vous a été délivré avant le 1er juillet 1975, par une mairie, celui-ci n'est plus valable. Vous pouvez demander son remplacement par un permis actualisé, ceci sans repasser l'examen, si vous êtes en mesure d'apporter la preuve de sa délivrance : soit en présentant l'original, soit, en cas de perte en vous faisant établir une attestation par la mairie. Elle ne peut être établie qu'au vu de registres existants en mairie, dont un extrait doit être joint en copie.

Vous devez ensuite demander la délivrance d'un permis de chasser à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en utilisant le formulaire CERFA 13943*03 accompagné notamment de votre permis de chasse (ou de l'attestation) et d'un chèque de 30 € à l'ordre de l'OFB. Votre nouveau titre permanent du permis de chasser délivré par l'OFB sera un document sécurisé, format carte de crédit. Votre numéro de permis vous servira de numéro d'identifiant dans le cadre du « Guichet Unique de la validation du permis de chasser ». Il sera porté sur votre titre de validation.

Pour le permis de chasser délivré à partir du 1er juillet 1975

Deux éditions de permis sont actuellement valables et aucune ne « remplace l'autre » :

Les permis dits « verts », délivrés par une Préfecture ou une sous-Préfecture à partir du 1er juillet 1975.

Les permis sous format « carte de crédit », sécurisés, délivrés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) à partir du 1er septembre 2009 et par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) depuis le 1er janvier 2020.

Le permis de chasser est viager c'est-à-dire valable à vie. Aucune validation ou démarche n'est nécessaire pour qu'il reste valable.

A noter : si vous le souhaitez, vous pouvez faire une demande de transformation de votre permis « permis vert » ou de votre permis délivré par l'ONCFS, en permis « OFB » ceci par le biais d'une demande de duplicata.

Les recettes conseillées à nos adhérents

<i>Perdreau façon poule au pot</i> <i>N°894 La Revue Nationale de la Chasse</i>	
<i>Ingrédients</i> • 1 perdreau par personne • 100 gr de viande hachée (50% de veau et 50% de porc) • Vieux pain • 1 cuillère de moutarde • 1 poireau • 1 carotte • 2 navets • 1 branche de céleri	<i>Préparation</i> <i>Réserver les bouts de pattes, cou et ailerons</i> <i>Plonger les abattis dans 2 litres d'eau froide avec la carotte épluchée, le blanc de poireau en tronçons, les navets épluchés et un bouquet garni composé du vert du poireau, de thym et de laurier</i> <i>Préparer la farce en mélangeant la viande hachée avec un peu de pain concassé, le foie et le cœur du perdreau, un peu de moutarde. Assaisonner de sel, de poivre et de piment d'Espelette.</i> <i>Farcir la bête et la refermer en lui cousant le derrière avec du fil et une aiguille</i> <i>Plonger l'oiseau dans le bouillon débarrassé des légumes qu'on remettra en fin de cuisson</i> <i>Cuire 20 minutes environ</i>

	Défendons la chasse	
<i>Artémis déesse de la chasse chez les Grecs</i>		<i>Diane déesse de la chasse chez les Romains</i>

Face aux attaques permanentes dont la chasse fait l'objet, l'association a décidé de publier dans chaque bulletin un article ou une interview ou une tribune défendant la chasse qui aura été publié ou diffusé dans les différents media.

Olivier de La Faire (conseiller départemental des Yvelines) : « nous ne nous laisserons pas enfermer par une vision primitive et morbide de la chasse »

Tribune publiée en 2022

La saison de la chasse bat son plein ! C'est l'occasion pour moi de rappeler mon attachement à nos territoires et à nos traditions, ainsi que de souligner que la chasse à une importance économique et sociale évidente pour le monde rural. L'expliquer, c'est défendre nos valeurs et nos intérêts. Malgré la volonté de certains de l'abolir ou de la rendre impraticable, l'élu local que je suis se bat au contraire pour la préserver. Je suis animé par la conviction que la chasse permet à nos territoires ruraux de rester attractifs, à nos agriculteurs de produire, aux promeneurs de bénéficier de la préservation de la naturalité des lieux, et à la faune et la flore de se réguler.

C'est pourquoi, nous ne nous laisserons pas enfermer par une vision primitive et morbide de la chasse qui résulte simplement de préjugés infondés. La chasse est une activité populaire et pertinente lorsqu'elle est pratiquée de manière responsable et encadrée. Nous savons tous que sans la chasse, nous n'aurons plus jamais la même biodiversité, ni la même flore, ni la même faune, et c'est pourtant ce que viennent chercher les citadins.

La chasse est aussi une filière économique sans laquelle certaines régions ne survivraient pas. Que seraient la Sologne, la Brenne, les Landes, la Baie de Somme et j'en passe, sans la chasse et ses propriétaires ? La chasse représente 3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, 27.800 emplois directs auxquels on doit ajouter la restauration, l'hôtellerie, les vétérinaires, la gestion forestière, l'élevage... sans oublier les 50 millions d'euros payés par les chasseurs pour les dégâts de gibiers et les milliers d'heures de bénévolats pour l'entretien de nos forêts.

D'un point de vue de nos mœurs, contrairement à ce que certains peuvent penser, la chasse à courre n'est pas une promenade de « nantis en redingotes » ! C'est une tradition qui brasse plusieurs milieux et différentes générations. En outre, nous devons encore faire des efforts pour que le gibier chassé atterrisse bien dans nos assiettes, plutôt que de le laisser s'importer. C'est une filière qui doit encore s'organiser et j'ai

confiance en nos jeunes chasseurs qui valorisent de mieux en mieux sa place dans notre gastronomie.

Si demain, la Chasse devait être supprimée, que fait-on ? Qui va payer ? Est-ce l'État qui va prendre à sa charge ce que les chasseurs font déjà bénévolement ? Allons-nous assumer de nouvelles dépenses publiques ? Va-t-on réintroduire des prédateurs ? Si les loups ont bonne presse dans les montagnes, je ne suis pas certain que 30 loups en forêt de Rambouillet ravissent les éleveurs, promeneurs, VTTistes et habitants en lisières de bois.

Je suis un élu de grande ville mais je n'ai pas oublié d'où je viens, ni ce que j'aime : une forêt authentique aux essences d'arbres et à la faune sauvage variées, et de la quiétude. Je veux témoigner de la bienveillance et de la solidarité qui règne au sein de la communauté des chasseurs. Elle travaille d'ailleurs à développer les mesures de sécurité nécessaires au partage de la forêt avec les autres usagers.

Nos campagnes sont belles et agréables, alors laissez-nous chasser, nous retrouver entre voisins, amis, famille et déguster les produits de notre terroir ! Est-ce une priorité de vouloir abolir ce qui se porte bien en France quand tant de personnes n'ont plus que cela comme lien social et quand tant de crises et de problèmes bouleversent notre pays ? Que ceux qui veulent nous empêcher de chasser réfléchissent au concept de "la ruralité durable". Nous ne sommes que des gens heureux qui ne demandons qu'à le rester.

Rions un peu

Dans le journal La Montagne du lundi 24 avril 2023 figure le compte rendu de l'assemblée générale de la FDCo3. Voulant informer ses lecteurs sur la chasse dans l'Allier, le journal donne quelques chiffres :

 EN CHIFFRES 9.500 Le nombre de chasseurs que compte la fédération dans l'Allier. 6.000 Le nombre de sangliers prélevés en 2022. 1.400 Le nombre de scolaires qui ont participé à une action d'éducation à la nature menée par les chasseurs de l'Allier. 490.000 En euros, le montant des dégâts causés par des chasseurs sur les cultures et prairies en 2022. Une somme versée aux agriculteurs après expertise.	Concernant les 490 000 euros de dégâts causés par les chasseurs espérons que les sangliers, les cervidés, les chevreuils, les blaireaux, les corvidés et les lapins seront d'accord pour indemniser les agriculteurs !
--	--

Evénements et Dates à retenir – Agenda



10 et 11 juin à Albi : Fête des chiens et de la ruralité

16-17-18 juin 2023 à Lamotte-Beuvron : Game Fair en Loir et Cher

8 et 9 juillet 2023 à Cayeux-sur-Mer : Le salon des Migrateurs

14 octobre 2023 à Hyds Les rencontres St Hubert

	
FEDERATION DES RENCONTRES ST HUBERT	
SELECTION DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER	
SAMEDI 14 OCTOBRE 2023	Catégories
Pour tous renseignements, inscription, feuilles d'engagement, règlement CONTACTEZ Secrétariat de l'ADCPGA03 Bernard.champeroux@wanadoo.fr 06 70 75 53 20	Junior en chasse accompagnée (moins de 16 ans) Junior avec chien d'arrêt ou spaniel (moins de 20 ans) Chasserresse avec chien d'arrêt Chasseur avec chien d'arrêt Chasserresse avec spaniel Chasseur avec spaniel Archer avec chien d'arrêt ou spaniel

Lu pour vous

*Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents
sur des articles parus dans des revues de chasse et
portant sur le petit gibier*



<i>Connaissance de la chasse N°563 :</i> • <i>Plomb et zones humides : la nouvelle réglementation</i> • <i>Engrillagement : la loi dans le détail</i> <i>Connaissance de la chasse N°564 :</i> • <i>Collier de dressage : sur la sellette</i> <i>Revue Nationale de la Chasse N°906 :</i> • <i>Un jardin aux grives</i> • <i>Chasseur d'ombres</i> <i>Revue Nationale de la Chasse N°907 :</i> • <i>Aménagements et bonnes pratiques au marais</i> <i>Chasseur français N°1513</i> • <i>La réhabilitation des marais du Born</i> • <i>Entretenir les points d'eau</i> <i>Chasseur français N°1514</i> • <i>Le Plan de sécurité à la chasse4</i>	<i>Bécasse Passion N°124</i> • <i>Différentes populations bécassières hexagonales : adaptations techniques...</i> • <i>Détermination du sexe de la bécasse des bois à partir d'échantillons de sang</i> <i>La Mordorée N°306</i> • <i>Mizar, de la baltique aux châteaux de la Loire</i> • <i>Une tombée de bécasses en Gatinais</i> <i>Nos chasses N°763 :</i> • <i>Le Nord au chevet du lapin de garenne</i> <i>Chien courant N°110</i> • <i>Pourquoi la chasse au chien courant ?</i> <i>Planète chasse N°79</i> • <i>L'art du camouflage</i> <i>Journal des Piégeurs N°129</i> • <i>Le piégeage du renard au charnier</i>
--	---

Sites à consulter recommandés par l'association et applications à télécharger



Sites à consulter

Fédération Nationale des Chasseurs

<https://www.chasseurdefrance.com>

Office français de la biodiversité

<https://ofb.gouv.fr>

Fédération régionale des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://chasseauvergnerhonealpes.com>

Centrale canine du bourbonnais

<https://www.centrale-canine.fr/societe-canine-du-bourbonnais>

Fédération départementale des chasseurs de l'Allier

<https://www.fdc03.chasseauvergnerhonealpes.com>

Louveterie de France et lieutenants de louveterie

www.louveterie.com

Union Nationale d'Association des Piégeurs Agréés de France

<https://www.unapaf.fr>

Bécassiers de France

<https://www.faccc.fr/>

<https://afaccc03.jimdofree.com/>

Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants

<https://becassiersdefrance.com>

Arc Chasse Loisir 03

<http://aclo3.free.fr/>

ANCLATRA

www.anclatra.fr

Fondation François Sommer

<https://fondationfrancoissommer.org>

Chasse Passion

<https://www.chassepassion.net>

Passion La Chasse

<https://www.passionlachasse.com>

Le journal du chasseur

<https://journalduchasseur.fr>

Actualités de la chasse et des chasseurs

<https://www.chassons.com>

En quête de territoire

<https://www.tuchassou.fr>

Airbnb des chasseurs

<https://www.journeedechasse.com>

Applications à télécharger et sites participatifs

CHASSADAPT	<i>voir bulletin N°1</i>
VIGIFAUNE	<i>voir bulletin N°2</i>
CITIQUE - SIGNALEMENT TIQUE	<i>voir bulletin N°3</i>
Béc@notes	<i>voir bulletin N°4</i>
VIGIFAUNE	<i>voir bulletin N°5</i>
MELCKONE :	<i>voir bulletin N°7</i>
SIRENE TECH :	<i>voir bulletin N°8</i>

SIGNALER DEGATS FAUNE SAUVAGE

L'application est mise à disposition de tous les citoyens qui souhaitent l'utiliser pour géo localiser des dégâts de nuisibles. L'utilisation de l'application est subordonnée à la création d'un compte personnel permettant, le cas échéant et sur votre demande, d'être recontacté pour être accompagné dans le signalement des dégâts.

L'application permet :

- *le signalement des dégâts par la prise d'une photographie géo localisée ;*
- *le renseignement du détail du dégât signalé*
- *la consultation des dégâts déclarés*

Nos adhérents et nos lecteurs ont la parole

Vous souhaitez envoyer un message, donner une information, raconter une histoire, partager une expérience ayant trait au petit gibier, réagir aux articles de notre bulletin

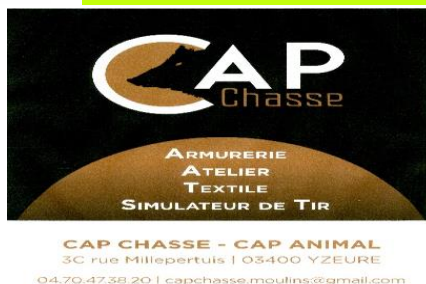
Envoyez-le sur notre adresse mèl adcpgo3@orange.fr

Après accord du conseil d'administration votre texte sera diffusé dans notre bulletin bimestriel.



Vous désirez obtenir un ancien numéro du bulletin de l'association, faites en la demande sur le mèl de l'association adcpgo3@orange.fr

Ils soutiennent nos actions



En étant membre de notre association vous bénéficiez, sur présentation de votre carte d'adhérent à jour de l'année, d'une remise de 10% sur les cartouches pour le petit gibier et sur les vêtements chez les armuriers qui soutiennent nos actions.

Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis

demandez des bulletins d'adhésion à Contact : adcpq03@orange.fr



BULLETIN D'ADHESION

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Nom et Prénom	
Adresse	
Adresse e-mail	
Téléphone	

Bulletin d'adhésion à retourner à ADCPGA accompagné d'un chèque de 10 euros

5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille

Je souhaite participer à l'animation de l'association

OUI NON

Je souhaite être membre du conseil d'administration

OUI NON

Je souhaite être informé des actualités de l'association sur mon adresse mèn OUI NON

DITES LE NOUS
<i>Mes centres d'intérêt sont :</i>
<i>Je souhaite que l'association s'occupe de :</i>



En cochant la case je consens au traitement de mes informations personnelles tel que présenté ci-dessous, conformément à la réglementation en vigueur

Dans le cadre de son activité, notre association recueille des informations à caractère personnel sur nos membres et sympathisants ; celles-ci sont enregistrées dans un fichier dans le but de pouvoir communiquer avec nos membres et sympathisants, notamment sur les projets, actions et publications de l'association. Elles sont conservées trois ans. Conformément à la réglementation « RGDP », vous pouvez exercer votre droit d'accès, de modification et de retrait aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant adcp03@orange.fr ou ADCPG03, 5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille

Annexe

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE PETIT GIBIER DE L'ALLIER

ADCPGA03

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du samedi 8 avril 2023

Le 8 avril 2023 à 9 heures 30, les adhérents de l'Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier se sont réunis en Assemblée Générale dans l'ancienne salle des fêtes de la commune de Montmarault 03390. 39 adhérents étaient représentés. La FDC 03 est représenté par Frédéric AVIGNON. Toutes les associations cynégétiques spécialisées de l'Allier ont été invitées. Quatre se sont excusées. Les bécassiers étaient représentées par l'administrateur national de la région AURA.

La séance débute par une conférence dont le thème est « Le faisan sauvage peut-il être implanté dans nos territoires ? ». Une discussion et quelques questions s'ensuivent.

A 10h30, le Président rappelle que l'assemblée générale de l'ADCPGA est appelée à délibérer sur l'ordre du jour qui a été adressé conformément aux statuts à tous les adhérents. Il tient à rappeler que l'ADCPGA03 est l'association de tous les chasseurs de petit gibier de l'Allier qu'ils assouvissent leur passion dans une ACCA, dans une société communale ou dans une chasse privée voire commerciale.

Premier point : Rapport moral du Président

Depuis sa création le 9 avril 2021, l'association a enregistré 137 adhésions ce qui est encourageant et témoigne d'un réel intérêt. Après une première année de mise en place juridique et administrative, l'année qui vient de s'écouler a été consacrée à deux axes : Faire connaître l'association et Recherche d'expériences réussies en matière de petit gibier et création de réseau d'informations.

Afin de poursuivre son action pour se faire connaître l'association a conduit plusieurs opérations de communication :

- **Bulletin électronique bimensuel** : nous en sommes à notre 9^{ème} numéro. Actuellement le bulletin est diffusé à 418 exemplaires :
- **Participation** aux AG des associations cynégétiques de l'Allier dont nous sommes membres : CNB03, AGRPD03, ADCGG03 et AFACCC03 le 20 janvier 2023
 - **Achat de matériel et d'équipement** pour les expositions
 - **Abonnement** aux principales revues de chasse et aux sites d'informations sur la chasse

L'année 2022-2023 a été consacré à la recherche d'expériences réussies en matière d'implantation de petit gibier sédentaire afin de diffuser des conseils pour l'aménagement des territoires de chasse de l'Allier. Notre souci : Vérifier sur le terrain les conseils théoriques. Notre objectif est de diffuser, faire connaître et surtout « DONNER ENVIE ». L'association a visité plusieurs territoires dans différents départements : Eure, Nièvre, Creuse, Loir et Cher, Puy-de-Dôme, Cher.

Montrer et démontrer qu'il est possible de développer le petit gibier, que rien n'est simple mais que c'est possible et que certains réussissent.

Deuxième point : Affaires financières et budgétaires

L'exercice 2022-2023 se solde par un excédent de 97,67 €. Les recettes sont constituées uniquement du montant des adhésions. L'approbation des comptes, l'affectation du résultat et le quitus du trésorier sont approuvés à l'unanimité.

Il est proposé de maintenir l'adhésion à 10 €, niveau volontairement bas. Le montant de l'adhésion est approuvé à l'unanimité.

Le budget 2023-2024 est présenté en équilibre. Il retrace la volonté de doter l'association des équipements matériels nécessaires compte tenu de son développement et d'en assurer la pérennité. Il intègre le budget pour l'organisation des rencontres St Hubert. Tous les adhérents de l'association doivent se mobiliser pour maintenir et augmenter le nombre d'adhérents. Le budget est approuvé à l'unanimité.

Troisième point : Les activités 2022-2023

L'association va continuer ses efforts de communication via ses bulletins bimestriels en élargissant encore son champ de distribution notamment auprès des ACCA et des sociétés de chasse.

L'association va œuvrer pour faire des rencontres St Hubert un événement réussi dans l'Allier, si les conditions du succès de cette opération sont réunies.

L'association va continuer ses visites de terrain et rechercher les expériences réussies pour mettre en application ce qui devient son mot d'ordre : DONNER ENVIE.

Quatrième point : Renouvellement du conseil d'administration

Cinq administrateurs ont été élus à l'unanimité.

